



**DÉLIBÉRATION N°2017-07**

**CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES 2017**

Le vendredi 10 mars 2017 à 10h, à l'Hôtel de Région, à Marseille, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Julien **AUBERT** - Mme Françoise **BAUDISSION** - M. Robert **BENEVENTI**  
M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Maria **CLAVERIE-  
RICARD** - M. Pierre **DUSSOL** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal  
**EYMEOUD** - Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Christine **D'INGRANDO**  
M. Richard **GALY** - M. Jean-Pierre **RICHARD**.

**ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS**

Mme Paule **CONSTANT** - M. Geoffrey **DAVID** - Mme Agnès **RAMPAL**  
M. Roger **ROCCA** - M. Philippe **VARDON**.

**ÉTAIENT  
REPRÉSENTÉS**

Mme Jehanne **MARROU** par Mme Chantal **EYMEOUD**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,**

**VU la délibération votée ce jour adoptant le Budget Primitif 2017.**

**Considérant**

- Que le Conseil Régional a voté une délibération le 16 décembre 2016 instituant un nouveau dispositif d'aide à la création et à la diffusion en faveur des artistes appelé « CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES »,
- Qu'il entre dans les objectifs de la Régie Culturelle Régionale de valoriser le soutien apporté par la Région aux créateurs et d'apporter son concours logistique à l'organisation de ces commissions techniques chargées d'évaluer la qualité des projets de création,

- Que la Régie Culturelle Régionale s'attache les compétences bénévoles de personnalités importantes des arts, afin de recueillir les avis d'experts concernant les projets de création des artistes régionaux,
- Que les « CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES » sont composées de 5 à 9 experts par comité proposés par les services de la Région,
- Que seront réunis une vingtaine de « CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES » en une ou deux sessions,
- Que ces experts sont uniquement défrayés mais doivent être reçus dans des conditions de confort d'un certain standing,
- Que la liste prévisionnelle des membres des « CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES » n'est pas exhaustive.

**Le Président propose au Conseil d'Administration de prendre en charge pour les « CARTES BLANCHES POUR LES ARTISTES »:**

- Théâtre,
  - Danse, Cirque et Arts de la Rue,
  - Édition-Livre,
  - Arts Visuels,
  - Cultures Régionales
  - Musiques du monde,
  - Musiques actuelles,
  - Longs métrages,
  - Courts métrages,
  - Production documentaires,
  - Projets groupés documentaires (slate)
  - Transmédia,
  - Animation,
- L'organisation du déplacement et de l'accueil des experts remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs (à hauteur de 100€ maximum/nuitée et 40,00€ maximum/repas lorsque ceux-ci devront loger et/ou dîner dans un hôtel ou restaurant autre que ceux liés par marché public avec la Régie Culturelle Régionale), Le déplacement doit avoir lieu entre le lieu de résidence familiale et le lieu de la réunion sauf exception motivée. Le coût éventuellement supplémentaire sera pris en charge s'il n'excède pas de plus de 20% le coût initial,
  - La gestion et la diffusion des dossiers présélectionnés par la Direction de la Culture,
  - D'autoriser le Président à nommer, par arrêté, les membres experts des comités.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 du Budget Primitif 2017.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Marseille, le 10 mars 2017

**Le Président du Conseil  
d'Administration  
Monsieur Christian ESTROSI**

